

## Clôtures en automne

*Moudon, Octobre 2021 – Jusqu'à la fin de l'automne ou le début de l'hiver, de nombreuses zones sont pâturees par le bétail. Les clôtures électriques temporaires permettent de clôturer efficacement les surfaces souhaitées. Les propriétaires d'animaux sont responsables des dégâts causés par les animaux échappés du pâturage.*

Tenez compte des trucs et conseils suivants pour une clôture sûre et efficace :

- Avant d'installer une clôture, l'emplacement concerné doit être évalué en fonction des dangers et des risques dans le voisinage immédiat et à proximité.
- Evaluer quelle espèce d'animaux de quel âge et quelle composition conviennent pour pâturer dans la zone prévue.
- La clôture mise en place doit être adaptée aux animaux et assurer une garde sûre de ces derniers.
- La clôture doit empêcher non seulement les animaux de pâturage de s'échapper mais aussi montrer aux tiers qu'il s'agit d'un pâturage réservé aux animaux.
- Les clôtures électrifiées ne doivent pas mettre en danger les personnes et les animaux sauvages, elles doivent être signalisées et rendues visibles.
- Un contrôle quotidien doit être assuré ; le fonctionnement de la clôture est vérifié avec un testeur de clôture.
- Si des chutes de neige sont prévues, il faut s'assurer que la sécurité du troupeau soit garantie même en cas de forte neige ou que les animaux soient déplacés au préalable dans un lieu sûr.

## À la fin de saison de pâturage

- Avant d'enrouler les cordons, les bandes et les filets électrifiés, il est recommandé de les contrôler.
- Si des dommages sont constatés en raison du vieillissement du matériel utilisé ou d'un plus grand nombre de nœuds, il est recommandé d'éliminer ce matériel avant le stockage.
- Après une saison de pâturage, il est préférable d'enlever les bandes plastiques battantes, afin qu'elles ne se détachent pas l'année suivante en raison de leur vieillissement et qu'elles ne polluent pas l'environnement.
- Le matériel de clôture à remplacer doit être recensé avant le rangement, afin que le remplacement nécessaire puisse être effectué avant la nouvelle saison de pâturage.

